

Nyon 19 novembre 2019

Interpellation concernant : Les associations en Ville de Nyon : logement et financement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le site de la Ville répertorie par moins de 230 sociétés locales à Nyon touchant les domaines du sport, de la culture, du jeu, de la musique etc... Le site étant mis à jour en fonction des demandes des sociétés, on peut imaginer que certaines n'ont pas encore eu l'occasion de s'annoncer.

Toujours est-il que les associations participent activement à la vie locale de Nyon quand elles ne font pas, pour certaines, rayonner notre ville au-delà du district. Pour exister, ces acteurs ont aussi besoin de se loger et c'est ainsi qu'à la suite du préavis 213/2015 « Construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir », le Conseil communal a approuvé en date du 22 juin 2015 un amendement pour l'excavation de la partie manquante des sous-sols du bâtiment devenu depuis l'école du Cossy. Cet espace devait permettre de mettre des locaux à disposition des associations et clubs nyonnais.

Dès lors, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Qui sont les bénéficiaires desdits locaux ?
2. Quels sont les modalités pour la location desdits locaux ?
3. Au cours des trois dernières années, quel montant a été perçu par la Ville par les différents locataires ?

A la suite du déménagement de l'École Professionnelle Commerciale de Nyon dans ses nouveaux locaux en 2015, l'ancien site situé à côté de l'école du centre-ville a été libéré, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Qui occupe aujourd'hui ces locaux ?
 - a. Si les locaux sont occupés, quels sont les montants facturés pour la location des surfaces au cours des trois dernières années ?
2. Quelle est la vision de la Municipalité concernant ces locaux une fois les travaux de l'école du centre-ville terminés ?

Au surplus, ces dernières années, de nombreux locaux à affectation scolaire se sont libérés suite à la réorganisation des écoles comme par exemple l'école de la Redoute, l'école des Mangettes...qu'en est-il de leurs affectations actuelles ?

Par ailleurs, différentes associations bénéficient d'un soutien financier de la Ville.

La presse par exemple relatait dans un article paru la semaine du 4 novembre 2019, que le Festival des arts vivants a signé une convention de subventionnement avec la Ville de Nyon, la Région ainsi que le canton.

De son côté, le Conseil communal a accordé lors de la séance du 7 octobre 2019 une nouvelle aide, substantielle, à l'Elastique Citrique.

Au vu de ces deux exemples mais aussi d'autres, soit dont la presse se fait l'écho, soit sur lesquels le conseil est invité à se prononcer, il ressort que les aides de la Ville sont nombreuses et variées tant quant à leurs destinataires qu'aux montants attribués. Dès lors, la Municipalité est invitée à transmettre au Conseil communal une liste détaillée des soutiens financiers qu'elle accorde. Que cela soit d'une manière permanente, ponctuelle ou simplement pour un soutien occasionnel, aux associations, fondations, artistes etc.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Maurice Frei pour le PLR Nyon